

Annexe : Règles de féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions

(Extrait de : « *Femme, j'écris ton nom* », guide d'aide à la féminisation des noms de métier, titres et grades et fonctions élaboré par le Centre national de la recherche scientifique et l'Institut national de la langue française)

Depuis longtemps, les grammairiens ont noté l'aptitude de la langue française à former des féminins. Les règles énoncées ci-dessous complètent les recommandations formulées dans la circulaire parue au *Journal Officiel* du 11 mars 1986. Elles suivent de même, dans leur ligne générale, les propositions émanant de Suisse, du Québec et de Belgique publiées entre 1991 et 1994.

1. Le déterminant

Dans tous les cas, la féminisation implique l'utilisation d'un déterminant féminin, pour les désignations simples comme pour les désignations complexes : la, une, cette... : la *députée*, une *juge*, cette *agente de change*, la *fondée de pouvoir*...

2. Noms se terminant au masculin par une voyelle

Il s'agit de termes non suffixés, comme *apprenti*, *architecte*, *gendarme*, *juge*, *ministre*, *vétérinaire*, ou suffixés/composés (*-é*, *-logue*, *-iste*, etc.).

2.a. Noms se terminant par -e

La forme féminine est identique à la forme masculine (forme épïcène)⁸, ex. : une *architecte*, une *astronaute*, une *cadre*, une *capitaine*, une *commissaire*, une *diplomate*, la *garde* (des Sceaux), une *garde-malade*, une *gendarme*, une *géologue*, une *interne*, une *interprète*, une *juge*, une *manoeuvre*, une *ministre*, une *paysagiste*, une *peintre*, une *psychiatre*, une *vétérinaire*...

Remarque : Certains noms ont été féminisés depuis longtemps à l'aide du suffixe *-esse* : *hôtesse*, *mairresse*, *maitresse*, *poétesse*... Ce suffixe étant aujourd'hui senti comme désuet, voire dévalorisant, on a préféré ne plus y avoir recours. Seuls les emplois consacrés sont retenus (une *hôtesse*, une *maitresse* d'école) ; les emplois encore partiellement en usage sont toujours admis, à côté des formes épïcènes proposées ou déjà concurrentes dans l'usage : une *mairie* ou *mairresse*, une *maitre* ou *maitresse* (d'hôtel, de conférences, etc.), une *poète* ou *poétesse*...

2.b. Noms se terminant par -é et -i

Le féminin est formé par adjonction d'un *-e* à la finale, ex. : une *attachée*, une *avouée*, une *chargée* (de cours, d'études, de mission), une *députée* ; une *apprentie*...

2.c. Noms se terminant par -a, -o et -u

Ces rares cas concernent des désignations très anciennes (*boutefeue*) ou des emplois métonymiques (*tuba*). La forme épïcène est retenue : une *boutefeue*, une *tuba*.

Les autres cas correspondent à des formes abrégées (voir **4.**) ou d'origine étrangère (voir **5.**)

3. Noms se terminant au masculin par une consonne

3.1. Noms se terminant par une finale autre que *-eur*

Le féminin se construit normalement par l'adjonction d'un *-e* à la finale, ex. : une *adjointe*, une *agente*, une *artisane*, une *avocate*, une *cheminote*, une *commise*, une *consule*, une *consultante*, une *écrivaine*, une *générale*, une *intendante*, une *laborantine*, une *lieutenante*, une *magistrate*, une *présidente*, une *sergente*, une *substitute*... avec les éventuelles modifications grapho-phoniques qui obéissent aux lois morphologiques de la langue :

- doublement de la dernière consonne, ex. : une *chirurgienne*, une *colonelle*, une *doyenne*, une *électricienne*, une *industrielle*, une *informaticienne*, une *vigneronne*...
- modification de la dernière consonne, ex. : une *créative*, une *sportive*, une *syndique*...
- ajout d'un accent sur la dernière voyelle, ex. : une *bâtonnière*, une *conseillère* (culturelle, d'État, municipale...), une *greffière*, une *huissière*, une *menuisère*, une *officière*, une *pomprière*, une *préfète*, une *sommelière*...

Remarque 1 : L'adjonction du *-e* est facultative pour les termes issus des comparatifs latins : une *junior(e)*, une *major(e)*, une *sénior(e)*.

Remarque 2 : La solution de l'épicène a été retenue pour les quelques rares cas dont la féminisation est sentie comme difficile (voir *infra*, p. 30 et 32) : une *chef*, une *clerc*, une *conseil*, une *témoin*. L'adjonction du *-e* est facultative pour les mots dont le féminin est attesté : une *camelot(e)*, une *mannequin(e)*, une *marin(e)*, une *matelot(e)*, une *médecin(e)*.

3.2. Noms se terminant par *-eur* (à l'exception de *-teur*)

3.2.a. La forme féminine se termine par *-euse* lorsque le nom correspond à un verbe en rapport sémantique direct (*démarcher/ démarcheur*), ex. : une *annonceuse*, une *chercheuse*, une *démarcheuse*, une *entraîneuse*, une *programmeuse*, une *receveuse*, une *relieuse*, une *retoucheuse*... Les quelques noms formés sur une base nominale sont féminisés de la même façon, ex. : une *avionneuse*, une *camionneuse*, une *chroniqueuse*, une *pisteuse*...

Cette règle s'applique aux noms suffixés à partir d'une base nominale empruntée à l'anglais, ex. : une *basketteuse*, une *footballeuse*...

Remarque : Les formes féminines anciennes en *-esse* de *défendeur*, *demandeur* et *vendeur* : *défenderesse*, *demanderesse*, *venderesse*, sont conservées dans la langue juridique.

3.2.b. Lorsqu'il n'existe pas de verbe correspondant au nom ou que le verbe n'est pas en rapport sémantique direct – il s'agit, le plus souvent, de noms issus directement du latin – on a le choix entre l'emploi épïcène (solution adoptée par les Belges) et l'adjonction d'un *-e* à la finale (solution préconisée par les Québécois et les Suisses). ex. : une *assesseur(e)*, une *censeur(e)*, une *commandeur(e)*, une *entrepreneur(e)*, une *gouverneur(e)*, une *ingénieur(e)*, une *professeur(e)*, une *proviseur(e)* ...

Remarque : Les noms issus de comparatifs latins ont un féminin régulier en *-eure* : une *prieure*, une *supérieure*.

3.3. Noms se terminant par *-teur*

3.3.a. La forme féminine se termine par **-trice** dans les conditions suivantes, non exclusives les unes des autres :

- il n'existe pas de verbe correspondant au nom (*agriculteur, aviateur, instituteur, recteur...*), ou bien le verbe est apparu postérieurement au nom (*acteur/acter, auditeur/auditer*).

- il existe un verbe correspondant au nom ne comportant pas de **-t-** dans sa terminaison (*calculer/calculateur ; conduire/ conducteur ; former/formateur*),

- il existe un substantif corrélatif au nom se terminant par **-tion, -ture, ou -torat** (quelle que soit la terminaison du verbe correspondant) (*éditeur/édition ; lecteur/lecture ; tuteur/tutorat*), ex. : une *agricultrice, une animatrice, une auditrice, une calculatrice, une compositrice, une conductrice, une conservatrice, une correctrice, une curatrice, une dégustatrice, une détectrice, une directrice, une éditrice, une formatrice, une inspectrice, une institutrice, une perceptrice, une programmatrice, une promotrice, une rectrice, une rédactrice, une sénatrice, une tutrice...*

Remarque 1 : Pour les termes *auteur, docteur* et *pasteur*, les formes morphologiquement régulières et attestées en **-trice** ou en **-oresse** (*autrice, aut(h)oresse, doctrice, pastoresse*) ne sont plus acceptées aujourd'hui. On conservera la forme identique au masculin, avec le choix d'ajouter ou non un **-e** à la finale, comme pour *assesseur, censeur*, etc. : une *auteur(e), un docteur(e), un pasteur(e)*. Il va de soi que les féminins en **-esse** encore en usage sont toujours admis : une *doctoresse*.

Remarque 2 : La règle s'applique aux noms empruntés à l'anglais, qu'ils soient francisés ou non : *reporter, reporter/reportrice ; supporter, supporteur/supportrice*.

Remarque 3 : L'usage contemporain a tendance à privilégier la forme épiciène pour certains termes dont la forme régulière en **-trice** est par ailleurs attestée, ex. : une *sculptrice*, mais aussi une *sculpteur(e)*.

3.3.b. La forme féminine se termine par **-teuse** lorsqu'au nom correspond un verbe en rapport sémantique direct comportant un **-t-** dans sa terminaison et/ou qu'il n'existe pas de substantif corrélatif se terminant par **-tion, -ture ou -torat** (*acheter/acheteur*), ex. : une *acheteuse, une ajusteuse, une batteuse, une étiqueteuse, une transporteuse...*

4. Abréviations et sigles

Les formes abrégées et les sigles sont épiciènes : une *extra*, une *O.S.*, une *P.D.G.*

5. Mots empruntés à une langue étrangère

Pour les mots empruntés à une langue étrangère dans l'intégralité de leur signe, sans adaptation morphologique, la forme féminine est identique au masculin, ex. : une *clown*, une *gourou*, une *imprésario*, une *jockey*, une *judoka...*

Lorsqu'il existe des équivalents recommandés par les commissions ministérielles de terminologie, seuls ces équivalents sont féminisés ici, ex. : *stylicien, stylicienne* (pour *designer*).

Remarque : La forme féminine étrangère est également admise dans le cas de langues dont le locuteur francophone sait que le féminin est en **-a** et lorsque ces formes, récentes pour la plupart, sont attestées telles quelles : une *pizzaiola*, une *torera*.

6. Cas particuliers

Lorsque le nom désigne de manière explicite la personne de sexe masculin, il est remplacé par son équivalent féminin : un *confrère*/une *consoeur* ; un *garçon* (boucher, d'étage...)/une *fille*(bouchère, d'étage...) ; un *homme* (d'entretien, -grenouille)/ une *femme* (d'entretien, -grenouille...). Remarque : Cette règle s'efface bien évidemment devant l'usage consacré : l'équivalent féminin de *garçon de café* est *serveuse*. De même pour les mots empruntés aux langues étrangères : : l'équivalent féminin de *barman* est *barmaid*, celui de *rugbyman* est *joueuse de rugby* ou *rugbywoman*, celui de *steward* est *hôtesse*.

7. Accord dans les dénominations composées et complexes

Dans les dénominations composées et complexes, le principe de la féminisation est identique : les substantifs sont féminisés selon les règles énoncées ci-dessus, les adjectifs et les participes s'accordent au féminin : une *ajusteuse-outilleuse*, une *chef adjointe*, une *contrôleuse-vérificatrice*, une *déleguée territoriale*, une *directrice financière*, une *haute fonctionnaire*, une *première ministre*, une *présidente-directrice-générale*, une *receveuse principale*, une *trésorière-payeuse*...